

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-715/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du premier degré pour l'année scolaire 1974-1975 dans les écoles du cercle d'Obock .

n° 74-715/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

24 avril 1974

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro

10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La Commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 104/7°L susvisée et chargée du recrutement des enfants à inscrire, pour la rentrée scolaire 1974, dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du cercle d'Obock est constituée comme suit : Président: ___ M. le Commandant du cercle d'Obock. Membres : MM. le directeur de l'école d'Obock : Ahmed Youssouf, chef de village d'Obock ; Ali Hassan Gaday, notable ; Ibrahim Idris, parent d'élève. Art. 2.— La Commission ainsi constituée se réunira à la date et au lieu fixés par son Président, pour examiner les dossiers des candidats. Art. 3.— À l'issue de ses travaux, la Commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : Ecole d'Obock : 36 élèves Ecole d'Alaili-Dada : 36 élèves Ecole de Lahassa : 36 élèves Ecole d'Oroborou : 36 élèves